

Nombre de membres
En exercice : 9
Présents : 5
Pouvoirs : 2
Votants : 7

628

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux le seize décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire.

Date de convocation : 12 décembre 2022

PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean – Philippe, DEBRUYNE Caroline, LIONS Pascale

Absents excusés : MARC- MARTIN Nicole, TEITGEN Carole, JULIEN Gilles

Absent non excusé : THIBAUT Darig

Pouvoirs : Mme TEITGEN Carole donne pouvoir à Mme FICHTEN Marie -Pierre

M.JULIEN Gilles donne pouvoir à M.FRANQUELIN Jean-Philippe

Secrétaire de séance : FICHTEN Marie -Pierre

362 – Convention CAUE sur l'aménagement de parcelles communales et transformation de bâtiments communaux

Monsieur le maire présente au conseil municipal la proposition de convention d'accompagnement du CAUE 41, (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Loir & Cher), en date du 5 décembre 2022, sur leur accompagnement pour une réflexion préalable à :

- L'aménagement à long terme de parcelles communales en centre bourg, permettant de nouvelles constructions et une voirie de desserte
- La conversion des ateliers municipaux en 2 logements locatifs
- La conversion d'une salle communale en commerce multi services

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, la convention d'accompagnement du CAUE 41, selon programme :

- VOLET URBAIN ET PAYSAGER, étape 1
 - VOLET ARCHITECTURAL
- Conversion des ateliers municipaux, étapes 1 & 2
Conversion de la salle communale, étape 1 & 2

Pour la somme totale de 4 000,00 euros HT (4 800,00 TTC) avec prise en charge du CAUE à hauteur de 50%

Le conseil charge monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer la convention correspondante

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire, LIONS Gilles

Transmis en préfecture le 21 décembre 2022

Certifié exécutoire le 21 décembre 2022



[Handwritten signature]

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LOIR-ET-CHER

LE : 29 DEC. 2022

